Nations Unies A/C.5/64/SR.1

# Assemblée générale
Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
3 novembre 2009
Français
Original: anglais

## Cinquième Commission

**Compte rendu analytique de la 1re séance**
Tenue au Siège, à New York, le jeudi 1er octobre 2009, à 10 heures

*Président* : M. Maurer . . . . . (Suisse)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires* : Mme McLurg

## Sommaire

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-54562 (F)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Organisation des travaux** (A/C.5/64/1; A/C.5/64/L.1)

1. **Le Président** invite les membres de la Commission à examiner le projet de programme de travail présenté à titre provisoire pour la partie principale de la session en cours. Ce projet a été établi d'après la liste des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission par l'Assemblée générale (A/C.5/64/1). L'état de la documentation correspondante, exposé dans le document A/C.5/64/L.1, n'indique pas les rapports publiés ou présentés depuis la date de sa publication. Un document distinct sur l'état de la documentation sera publié pour les première et seconde reprises de la session de la Commission.

2. Le Président appelle l'attention sur certaines recommandations formulées par le Bureau dans son premier rapport (A/64/250), que l'Assemblée générale a approuvé à sa 2e séance plénière. Il faudrait notamment, en ce qui concerne la partie principale de la session, que la Cinquième Commission ait achevé ses travaux le 11 décembre 2009 au plus tard. Vu les contraintes financières, les séances des grandes commissions, y compris les séances officieuses, devront commencer à 10 heures précises et être levées à 18 heures. L'Assemblée a également décidé, conformément à l'usage établi, de lever l'obligation de quorum qui veut qu'un quart au moins des membres d'une grande commission soient présents pour que le Président puisse déclarer une séance ouverte et permettre le déroulement du débat.

3. Il faudrait par ailleurs s'employer à réduire le nombre et la longueur des résolutions adoptées, et le Secrétaire général ne devrait être prié de présenter des rapports que lorsque cela est strictement nécessaire pour faciliter la mise en œuvre desdites résolutions ou pour poursuivre l'examen d'un point. Les résolutions devraient aussi être davantage orientées vers l'action. En outre, les grandes commissions devraient se borner à prendre acte des rapports du Secrétaire général ou des organes subsidiaires qui n'appellent pas de décision de la part de l'Assemblée et ne devraient ni examiner ni adopter de résolutions sur ces rapports à moins d'avoir été expressément invitées à le faire.

4. Pour ce qui est du budget-programme, le Président appelle l'attention sur l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, relatif aux états d'incidences sur le budget-programme, et sur les paragraphes 12 et 13 de la décision 34/401 de l'Assemblée, dans lesquels celle-ci a engagé les grandes commissions à prévoir des délais suffisants pour permettre au Secrétariat d'établir les prévisions de dépenses liées aux projets de résolution et donner au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission le temps de les examiner. Comme il est indiqué au paragraphe 37 du rapport du Bureau, dans la plupart des cas il faut plus de 48 heures au Secrétaire général pour étudier les incidences sur le budget-programme des propositions dont l'Assemblée est saisie. Le Président demande donc instamment aux membres de la Commission d'insister auprès de leurs homologues des autres grandes commissions pour qu'ils examinent dans les meilleurs délais les projets de proposition ayant des incidences financières et qu'ils prennent rapidement les décisions les concernant.

5. **M. Elhag** (Soudan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note que le programme de travail de la Commission est plus chargé que jamais. Il est donc essentiel que les États Membres reçoivent toute la documentation pertinente dans les délais fixés. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent des mesures prises récemment pour améliorer la situation, mais constatent qu'il est encore difficile aux États Membres de se préparer aux négociations du fait que les documents sont publiés trop tardivement.

6. Le Groupe n'est disposé à examiner les questions inscrites au programme de travail que pour autant que toute la documentation pertinente soit disponible dans les six langues officielles suffisamment tôt pour qu'il puisse coordonner sa position. En conséquence, il ne peut approuver que la partie du projet de programme de travail correspondant à la première semaine de la session.

7. Il est impératif de mener les négociations de manière transparente et sans exclusive. Le Groupe est très opposé à ce que les décisions soient prises par petits groupes, en particulier celles qui concernent le budget, les barèmes des quotes-parts et la réforme, et ne peut accepter non plus que les négociations soient soumises à des conditions. En ce qui concerne les barèmes, il faut désigner des coordonnateurs différents pour le budget ordinaire et les opérations de maintien de la paix. Le Groupe est opposé à toute pratique ayant pour effet de remettre en question la légitimité et la compétence de la Commission dans les domaines administratif et budgétaire. Si les mécanismes de

négociation existants sont respectés, de même que le droit souverain de tout État Membre de se prononcer sur les questions administratives et budgétaires, la Commission pourra prendre des décisions conformes aux intérêts de l'Organisation.

8. **M. Örnéus** (Suède), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Monténégro et Serbie), ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que la Commission devra se pencher sur un grand nombre de questions importantes et complexes pendant la session en cours, notamment les barèmes des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire et pour le financement des opérations de maintien de la paix pendant la période 1010-2012. Sur ce point, l'Union européenne est convaincue que pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation, il est indispensable de trouver des modalités plus justes et plus équilibrées de partage des responsabilités budgétaires.

9. L'Union européenne étudiera avec soin le projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6), avec pour objectif de resserrer la discipline budgétaire et d'optimiser l'emploi des ressources tout en permettant à l'ONU de s'acquitter de ses mandats. L'Union continuera notamment d'apporter son soutien à la réforme de la gestion et aux efforts de modernisation de l'Organisation.

10. La Commission devrait être en mesure de respecter l'échéance du 11 décembre 2009 pour la fin de ses travaux, sans se réunir le soir ni le week-end. Il faut pour cela que les documents soient publiés dans toutes les langues officielles dans les délais voulus. Sur ce point, la situation s'est quelque peu améliorée, mais des rapports importants continuent de paraître en retard. L'Union européenne n'examinera aucun rapport présenté le 11 décembre 2009 ou après cette date.

11. **M. Heller** (Mexique), parlant au nom du Groupe de Rio, dit qu'en raison de leurs capacités limitées, les pays en développement ont du mal à surmonter les effets de la crise économique et financière. Il faudra en tenir compte dans le budget de l'Organisation, en veillant à ce que les ressources soient utilisées aussi efficacement que possible, sans compromettre l'exécution des mandats. L'ONU doit faire une plus large place aux activités qui contribuent au développement économique et social et s'efforcer dans la mesure du possible de répartir également son budget entre ses trois grands domaines d'action : paix et sécurité, développement et droits de l'homme.

12. Le Groupe de Rio a pris note de l'approche prudente retenue par le Secrétaire général dans l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/63/600), mais est néanmoins préoccupé par la perspective de devoir approuver des crédits additionnels pour des projets qui n'y sont pas inscrits et qui, s'ils sont approuvés, auront des incidences sensibles sur le programme et l'enveloppe budgétaire. Toutefois, l'ajout de dépenses est subordonné à l'accord de l'Assemblée générale, comme le prévoient les résolutions 41/213 et 42/211. Le Groupe estime à l'instar du Comité consultatif que le projet de budget-programme aurait dû contenir davantage d'informations sur les grandes questions de gestion et les changements structurels ayant des incidences sur les ressources nécessaires. Il aurait aussi voulu y trouver une indication claire des ressources nécessaires pour chacune des grandes initiatives récentes, de même qu'un descriptif précis des mesures de réforme déjà prises, de leurs incidences budgétaires et des gains d'efficacité qu'elles auront permis de réaliser, et une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

13. Le Groupe attend avec intérêt les conclusions de l'évaluation par le Bureau de la gestion des ressources humaines du système de recrutement de l'Organisation, opération qui a conduit à différer les concours nationaux prévus en 2009. Il voudrait aussi savoir quelles mesures le Bureau compte prendre pour parvenir à une répartition géographique plus équitable des postes d'administrateur, en particulier au-dessus de la classe P-5.

14. Pour ce qui est du plan des conférences, le Groupe attend aussi avec intérêt les conclusions du Bureau des services de contrôle interne quant aux raisons pour lesquelles le Conseil des droits de l'homme n'a pas disposé de tous les services de conférence nécessaires en 2009. Il espère que les 13 rapports contenant les conclusions de l'examen périodique universel seront traduits dans toutes les langues officielles, comme convenu lors de la session de fond tenue par le Comité des conférences en 2009.

15. La question de la passation des marchés est de la plus haute importance pour le Groupe de Rio, qui espère que des mesures sont prises pour renforcer le système de contrôle interne et élargir la participation des pays en développement ou en transition aux appels d'offres lancés par l'ONU, ainsi que l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 62/269.

16. Soulignant l'importance du travail accompli par le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'orateur accueille avec satisfaction la proposition formulée par le Secrétaire général en vue d'améliorer la situation financière de cet organe. Par ailleurs, le Groupe de Rio estime qu'il faut accorder dans les meilleurs délais les dérogations demandées au titre de l'Article 19 de la Charte.

17. **M. Sial** (Pakistan) dit que sa délégation se félicite que le programme de travail soit équilibré et que l'on ait décidé de désigner des coordonnateurs pour faciliter les négociations relatives aux différents points de l'ordre du jour. Il note qu'en dépit de l'adoption par l'Assemblée générale de plusieurs résolutions demandant que tous les documents soient publiés dans les six langues officielles six semaines avant l'ouverture de la session, cette règle n'est plus qu'exceptionnellement respectée. Une proportion considérable de documents importants paraît systématiquement en retard, ce qui nuit gravement à la qualité des débats de la Commission. La délégation pakistanaise voudrait voir rapidement les résultats des mesures conçues par le Secrétaire général pour remédier aux causes profondes de cette situation.

18. Les États Membres ne devraient demander un complément d'information qu'en cas de nécessité absolue, pour éviter de surcharger le Secrétariat et les petites délégations et réduire le coût de la production documentaire.

19. À la soixante-troisième session, la Cinquième Commission, soumise à de fortes pressions politiques, a été contrainte d'examiner en toute dernière minute des questions aussi importantes que les budgets des missions de maintien de la paix. Pour éviter que cela ne se reproduise, il faut impérativement qu'elle termine ses travaux dans les délais prévus, en menant les consultations officieuses dans un esprit de coopération et de compréhension mutuelle.

20. Étant donné l'importance stratégique du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 et des barèmes des quotes-parts, il convient de prévoir des délais suffisants pour les débats qui leur seront consacrés. Les négociations sur ces questions devront être marquées par le souci de transparence et d'ouverture. La délégation pakistanaise est opposée à ce que les décisions soient prises par petits groupes, en particulier celles qui concernent le budget, les barèmes des quotes-parts et la réforme, et à ce que des conditions soient imposées dans le cadre des négociations budgétaires.

21. **M. Melrose** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation est prête à travailler de manière constructive avec les autres délégations pendant la session en cours.

22. **Le Président** dit qu'il considère que la Commission approuve le projet de programme de travail présenté à titre provisoire, étant entendu que le Bureau, tenant compte des vues exprimées, y apportera les ajustements voulus.

23. *Il en est ainsi décidé.*

24. **Le Président** propose de fixer au 20 octobre la date limite de présentation des candidatures pour pourvoir les postes vacants dans les organes subsidiaires et procéder aux autres nominations, et de tenir les élections le 6 novembre.

*La séance est levée à 11 heures.*